



LUNDI
ENQUÊTE.
LA PRÉCARITÉ
MENACE LA MOBILITÉ



AUJOURD'HUI
BELGIQUE
LA CRAINTE DE LA
FRAUDE SOCIALE



MERCREDI
ALLEMAGNE
PALLIER AU MANQUE
DE MAIN D'ŒUVRE



JEUDI
POLOGNE
RETOUR GAGNANT
POUR LES EXPATS



VENDREDI
ITALIE
LA FUITE DES JEUNES
«CERVEAUX»

CONTEXTE

La mobilité des travailleurs fait débat. On y voit parfois une solution pour endiguer le chômage des pays du sud et de l'est de l'UE, alors que ceux du nord manquent de main-d'œuvre. Vu ainsi, tout le monde y trouve son compte. Mais des effets pervers existent. Tout au long de la semaine, Metro se penche sur la question. Une série d'articles à retrouver sur www.metroclub.be

MOBILITÉ DES TRAVAILLEURS DANS L'UE (2/5) :

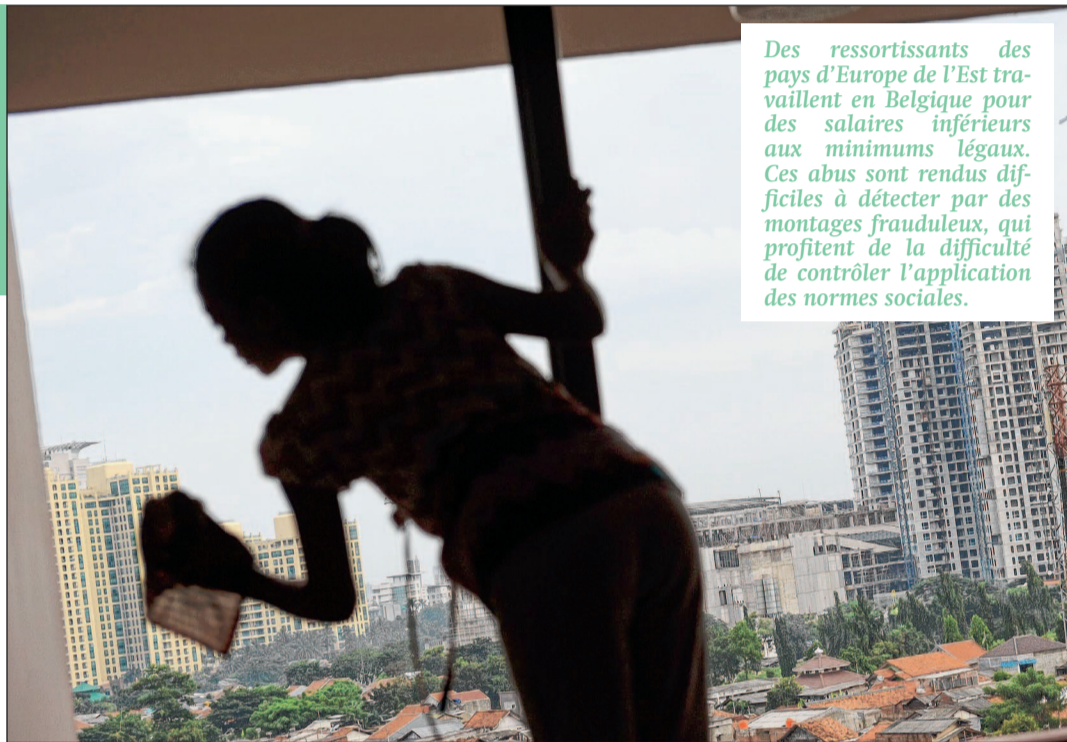
Avec le soutien du Fonds pour le journalisme en Fédération Wallonie-Bruxelles

Fonds pour le journalisme

«Les standards belges pour tous les travailleurs de Belgique»

L'entrée des pays de l'Est dans l'UE avait fait craindre à la Belgique une arrivée massive de chercheurs d'emploi. Elle n'a pas eu lieu. Mais nombre de travailleurs de l'Est font l'expérience d'une mobilité au rabais, à la limite de la légalité.

Meliha (prénom d'emprunt) est une habitante des hôtels aux chambres aussi coûteuses que confortables. Non que l'énergie qu'elle dépense chaque fin de semaine. Mais elle nettoie depuis deux ans les chambres d'un hôtel de la région gantoise. Son employeur peut être satisfait de cette Bulgare d'origine turque. Elle ne parle que quelques mots de français, mais est d'une efficacité remarquable. Cerise sur le gâteau, elle ne rechigne pas sur les heures supplémentaires. Elle est arrivée à Gand avec ces travailleurs de l'Est que beaucoup redoutaient de voir déferler sur le marché de l'emploi, profitant de leur pays dans l'UE. Il n'y a finalement pas eu de migration massive, analyse avec le recul Fabrice Meeuw, de la CSC. «Mais le problème est venu d'ailleurs: des faux indépendants et des travailleurs détachés», note-t-il. De la libre circulation des services, donc, plutôt que de la libre circulation des travailleurs. Meliha en est l'exemple parfait: du fait de l'astucieux montage d'un prestataire de services, elle se contente d'un salaire mensuel de 700 € pour un



Des ressortissants des pays d'Europe de l'Est travaillent en Belgique pour des salaires inférieurs aux minimums légaux. Ces abus sont rendus difficiles à détecter par des montages frauduleux, qui profitent de la difficulté de contrôler l'application des normes sociales.

IMAGEGLOBE

temps plein.

À LA LIMITE DE LA LÉGALITÉ

Pour comprendre comment des travailleurs peuvent se trouver dans cette situation, il faut se plonger dans les méandres du droit du travail. Toute entreprise de l'UE peut «détacher» un de ses travailleurs dans un autre État. Une société bulgare peut ainsi envoyer un de ses employés prêter ses heures dans un hôtel de Belgique. La seule condition est que son salaire soit égal à celui de ses homologues belges, et que le détachement soit temporaire.

«C'est tout de même intéressant pour l'employeur, car il paye les cotisations patronales dans le pays d'origine, où elles sont souvent moins élevées», souligne Michel Aseglio, de la direction générale du contrôle des lois sociales. Mais ce principe de détachement est appliqué de façon très large. À tel point que certaines entreprises sont devenues de véritables bureaux de placement. Elles proposent une main-d'œuvre particulièrement bon marché, offrant des salaires inférieurs aux minima belges. Meliha en sait quelque chose. Détachée par une société bul-

gare, elle l'est, officiellement, à mi-temps. Elle gagne donc près de 700 €, conformément aux standards belges. Mais elle travaille en réalité 38 heures par semaine. C'est la magie des heures supplémentaires non rémunérées qui transforme son temps partiel en temps plein ultra-compétitif. Les syndicats accusent l'industrie alimentaire et la construction d'avoir recours à des montages de ce genre. Mais les condamnations sont rares.

CONVERGENCE DES NIVEAUX DE VIE

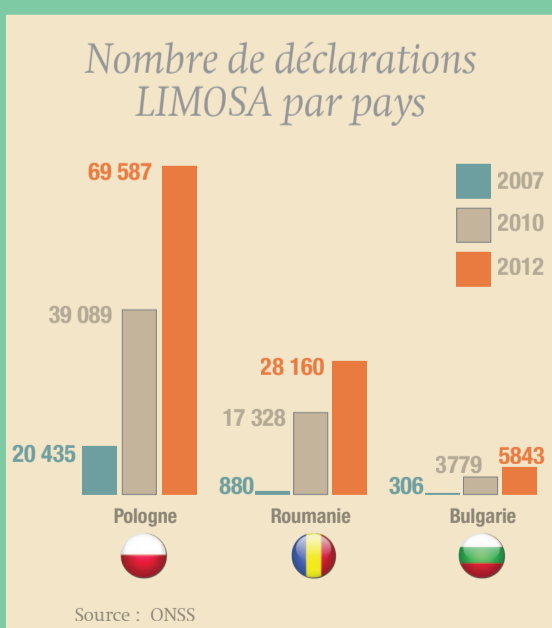
Et pour cause: les travailleurs abusés rechignent à se

plaindre. Même exploités et sous-payés, ils bénéficient de meilleurs salaires que dans leur pays d'origine. «Cela me permet de payer une bonne éducation à mes enfants restés chez mes beaux-parents», confirme Meliha. Elle devrait même être capable de se faire construire une maison digne de ce nom dans sa région natale. «Dans ce contexte, l'inspecteur du travail est vu comme celui qui risque de remettre en cause leur source de revenu, celle grâce à laquelle ils sont en train d'améliorer leurs conditions de vie», note Michel Aseglio. «Et sans la collaboration des travailleurs floués, il est très difficile de détecter ce type d'abus.» Cette concurrence frauduleuse met les travailleurs belges en colère. Et qu'importe qu'ils soient parfois taxés de protectionnisme. «Il n'y a rien de tout cela. Les travailleurs étrangers doivent simplement bénéficier intégralement des standards belges», défend Fabrice Meeuw. «La solution, c'est plus d'Europe. Pas une Europe qui organise la concurrence déloyale, mais une Europe qui fixe des règles pour éviter que l'harmonisation des niveaux de vie ne se fasse par le bas.» L'harmonisation des niveaux de vie, justement, est la solution. Pour Marc De Vos, d'Itinera Institute, les abus disparaîtront d'eux-mêmes, lorsque des niveaux de vie similaires rendront la fraude sans objet. Mais il prévient: «cela se fera de façon graduelle. Il faudra du temps.»

Camille Goret

Des filières spécialisées

Certaines entreprises se sont spécialisées dans le détachement de travailleurs de l'Est dans des entreprises de l'Ouest. «On peut parler de réseaux», estime Fabrice Meeuw, de la CSC. Certaines sociétés se font fort de contourner les barrières mises en place pour éviter que la mobilité ne se fasse au détriment du droit du travail. Il suffit de se pencher sur les chiffres des déclarations Limosa (que doit remplir toute société détachant un travailleur en Belgique) pour deviner des abus. On constate ainsi une spectaculaire hausse du nombre de travailleurs détachés originaires de Pologne, (70.000 en 2012, contre 20.000 en 2007), de Roumanie (28.000 contre 900) et de Bulgarie (6.000 contre 300). «De telles hausses ne correspondent pas à une évolution normale de l'économie», constate le syndicaliste.



Fin des restrictions pour Roumains et Bulgares

Bien qu'entrés dans l'UE en 2007, Roumains et Bulgares ont encore besoin d'un permis de travail pour travailler en Belgique. Cette restriction sera levée le 1er janvier, ce qui leur permettra de pouvoir travailler aux mêmes standards que les travailleurs belges. A condition toutefois «que les employeurs jouent le jeu», note Michel Aseglio, de la DG Contrôle des lois sociales. Autrement dit, cela ne se traduira par une amélioration de leurs conditions de travail qu'à condition que les employeurs les engagent via des contrats de travail. Et non par le biais de contrats de sous-traitance et mon-



AHP / V. Petrova

tages frauduleux, comme cela se fait parfois avec des travailleurs Polonais, exemptés de permis de travail depuis 2009.